

M. McIVOR: Le programme que la subvention comporte comprendra-t-il la formation de médecins pour des industries spéciales? Nous savons que dans le travail industriel il y a un traitement spécial pour des maladies spéciales, ce qui n'est peut-être pas connu généralement.

Le Dr HEAGERTY: C'est une question qui ressortirait aux autorités provinciales. Les médecins hygiénistes se spécialisent aujourd'hui dans la prévention des maladies professionnelles, et si une province voulait former un homme ou un certain nombre d'hommes pour ce travail particulier, il n'y aurait pas de difficulté sous ce rapport.

M. LOCKHART: Il semblerait que plusieurs opinions ont été formulées, et que nombre de ces opinions et citations s'appuient sur l'expérience et la pratique dans certaines provinces. Je me demande dans quelle mesure les provinces ont été consultées à ce sujet. N'y a-t-il que le comité national qui a discuté cette question de santé, et les provinces n'ont-elles pas été consultées, afin que l'on puisse peut-être mettre un seul projet à exécution?

L'hon. M. MACKENZIE: On a tenu une réunion à laquelle les ministres de la Santé des diverses provinces ont participé. Cette réunion a été tenue alors que les propositions avaient un caractère plus ou moins général.

M. LOCKHART: Longtemps avant la présentation de ce projet de loi?

L'hon. M. MACKENZIE: Oui. En deuxième lieu, le Conseil de salubrité fédéral a tenu une réunion alors que le programme était plus ou moins avancé, et le Conseil fédéral de la santé tiendra prochainement une autre réunion à laquelle seront discutées les propositions actuelles.

M. LOCKHART: Cela ne modifiera pas entièrement le régime?

L'hon. M. MACKENZIE: Non.

Le Dr HEAGERTY: Avant la réunion des ministres provinciaux de la Santé dont l'honorable M. Mackenzie a fait mention, j'ai rédigé trois avant-projets de loi et je les ai soumis au ministère de la Justice. Ce ministère a approuvé un avant-projet en particulier. Je l'ai présenté au Conseil de salubrité fédéral en diverses circonstances, et le contenu a été communiqué aux ministres provinciaux de la Santé à la réunion dont l'honorable M. Mackenzie a parlé.

L'hon. M. BRUCE: Vu le point que M. Lockhart a soulevé et la discussion qui a eu lieu ce matin, il me semble que nous ferions plus de progrès si une conférence avait lieu entre les autorités fédérales et provinciales. Il a été question de cette conférence à maintes reprises et l'exposé présenté ce matin en fait mention à la page 5:

Devant la preuve présentée, le Comité ne s'est pas cru autorisé à formuler des recommandations à l'effet de porter la subvention pour le traitement gratuit des maladies mentales au quart des dépenses provinciales, mais il propose que cet article soit remis à l'étude lors d'une conférence fédérale-provinciale..."

Nous savons que plusieurs représentants éminents et distingués du comité des finances étudient cette question depuis quelque temps, et qu'ils ont établi ce qu'ils estiment la part convenable que le Dominion devrait assumer pour aider les provinces à exécuter les divers projets que comporte ce bill. Cependant, vu qu'il s'agit de questions financières, je suppose que les autorités fédérales et provinciales devront tenir une conférence avant que l'on puisse en venir à une décision définitive. J'ai soulevé la question à la Chambre il y a quelques jours quand j'ai parlé de ce bill à titre d'avant-projet de loi, mais comme le ministre l'a dit aujourd'hui, et précédemment, ces propositions étaient effectivement celles du ministère...

L'hon. M. MACKENZIE: Du comité consultatif.